



F
S
U

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°540 de décembre 2006

ISSN : 1250-3509

2008 participants aux matinées d'informations syndicales du 18 novembre

Aubervilliers : 90
Bagnolet : 110
Bobigny : 99
Bondy : 85
Drancy : 120
Epinay sur Seine : 160
Montfermeil/Coubron/Vaujours : 70
Montreuil : 128
Neuilly Plaisance/Neuilly sur Marne : 115
Noisy le Sec/Pré St Gervais : 120
Pierrefitte/Villetaneuse : 130
Romainville : 76
Saint Denis : 260
Saint Ouen/Ile St Denis : 150
Sevran : 121
Stains : 114
Tremblay en France : 60

Samedi 2 décembre

Infos syndicales à

Aulnay sous Bois

Blanc Mesnil

Dugny/Le Bourget

Gagny

Pantin

Villepinte

Samedi 9 décembre

Infos syndicales à

Clichy sous Bois/Le Raincy

Les Lilas

Livry Gargan/Pavillons sous Bois

Au Sommaire : p.1 : Matinées d'infos syndicales

Résiste... Prouve que tu existes !

p.2 à 3 : Budget : précarité, autoritarisme ;

p.4 : Lecture - Socle commun

Rappel Permutations ; Consultation.

p.5 à 8 : Promotions 2006-2007

Résiste... Prouve que tu existes !

Ras-le-bol, morosité, colère... Voilà en quelques mots l'état d'esprit dans lequel se trouvent les enseignants confrontés à la difficulté du métier et aux provocations du ministre et aux insuffisance de moyens.

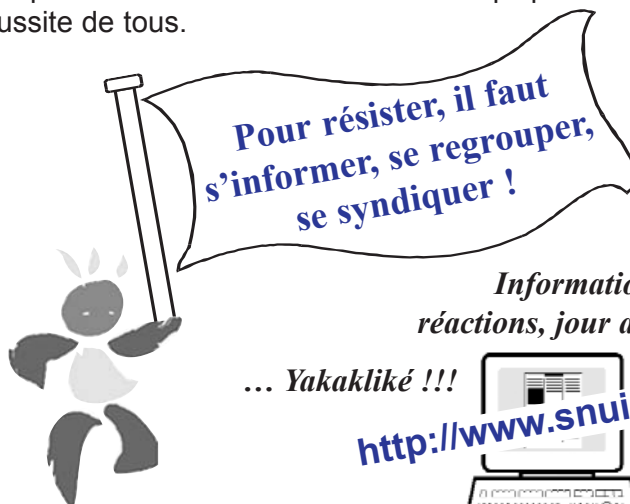
Après des semaines de polémique autour de l'apprentissage de la lecture, déclenchées par ses déclarations provocatrices, G. de Robien revient à la charge contre les enseignants en imposant le rapport de force sur le dossier de la direction et du fonctionnement d'école, par des menaces dans certains départements contre les directeurs en grève administrative. De plus, il semble faire comme si le protocole avait réglé les problèmes liés à la direction et au fonctionnement de l'école... Une fois de plus l'autoritarisme prend le pas sur un véritable dialogue et la concertation.

Alors à qui profitent ces attaques ?

Certainement à tous ceux qui renoncent à la réussite de tous et prônent le retour à un hypothétique âge d'or, mais sûrement pas aux élèves qui ont avant tout besoin d'un système éducatif à la hauteur des ambitions pour la réussite scolaire de tous.

Certainement à ceux qui prônent des politiques de restrictions budgétaires et de suppressions de postes pour le Service Public d'Éducation.

A nous donc d'être volontaristes afin d'imposer nos propositions pour une transformation de l'école qui porte l'ambition de la réussite de tous.



*Informations,
réactions, jour après jour*

... Yakakliké !!!

<http://www.snuipp.fr/93>

Permut. en direct !



Budget, précarité, autoritarisme... c'est l'ensemble du système éducatif qui est menacé, fragilisé par les décisions gouvernementales et injonctions ministérielles. L'application en force de la loi Fillon s'accompagne de projets régressifs pour les élèves (socle commun, apprentissage-junior...) et pour les personnels (réforme du décret de 50 concernant les obligations de service des enseignants du second degré...).

LECTURE

Le Conseil National du SNUipp constate que les dernières déclarations ministérielles sur l'apprentissage de la lecture montrent un premier recul de la part du ministre. C'est la conséquence des multiples actions menées par les enseignants des écoles, les formateurs et les chercheurs: de l'édition d'un 4 page par 13 organisations aux multiples réunions locales en passant par la journée «les sites pédagogiques en berne». Dans une tribune libre, il a dû revenir publiquement *sur sa prétention à imposer la méthode syllabique* et revenir aux démarches préconisées par les programmes. Il cherche ainsi à sortir d'une polémique *qu'il a déclenchée* et dont l'école se serait bien passé.

Il a dû abandonner la tentative de sanction vis à vis d'un IEN et une conception de la formation continue qui exclut la diversité des chercheurs et l'expérience des enseignants. Le SNUipp attend du ministère de l'Education Nationale qu'il confirme par ses actes l'évolution engagée. Si la campagne de dénigrement conduite par le *ministre* de l'Education Nationale vis à vis de l'école et de ses personnels essuie un *premier* échec, la publication dans la presse d'encarts appelant à la délation a suscité de réelles indignations comme le souligne le rapport de l'inspection générale.

Le SNUipp 93 appelle les personnels à rester vigilants et solidaires vis-à-vis de toutes nouvelles menaces et interpellera systématiquement l'Inspecteur d'académie, à la demande des collègues qui se verraient reprocher une approche «non syllabique» de l'apprentissage de la lecture.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

22 novembre, on était 1000 délégués devant le ministère !

Contrairement à ce qu'affirme le ministère, le blocage administratif se poursuit. Le protocole sur la direction majoritairement rejeté n'a pas répondu aux problèmes (temps, moyens, reconnaissance) de la direction et du fonctionnement de l'école. De plus avec la mise en place des dernières lois (PPRE, PRE, loi handicap, évaluations...), les tâches se sont considérablement alourdies. Pour le SNUipp, le dossier doit être réouvert sur la base des attentes des personnels.

Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT confirment le mot d'ordre de blocage administratif et dénoncent les pressions et les menaces (sanctions juridiques et retraits de salaire) que subissent les directeurs qui appliquent les consignes syndicales. Les réactions de l'administration prouvent que le mouvement dérange.

Le ministère propose aux organisations syndicales une nouvelle étape de concertation avec à l'ordre du jour, fonction et statut des directeurs d'école, réseaux d'écoles, EPEP et conditions d'autonomie des établissements. Pour le SNUipp, ces projets non seulement ne répondent pas aux besoins des écoles sur la direction et le fonctionnement de l'école (temps, conditions d'exercice..) mais sont même dangereux : statut hiérarchique, autonomie, mise en concurrence, déréglementation...).

Dans le département, une délégation de directeurs(trices) avec le SNU.ipp sera prochainement reçue par l'Inspecteur d'Académie pour porter les revendications de la profession.

FORMATION CONTINUE : au moins 50 collègues évincés des stages !

Après les dysfonctionnements liés à la mise en place des stages filés, nous nous trouvons devant de nouvelles difficultés pour le départ en stage de formation continue.

Si des stages ont été normalement attribués lors de la CAPD des collègues n'ont toujours pas été informés par l'administration et certains (environ 50 semble-t-il) seront même évincés.

Cette situation inadmissible et méprisante participe aux nouvelles orientations concernant tant la formation initiale que la formation continue

La formation continue ne peut pas être utilisée seulement comme une variable d'ajustement de la formation

initiale des PE2 et nous voyons bien que les contraintes de l'IUFM ont entraîné dans notre département des incohérences et une réduction de la formation continue :

- stages annulés alors qu'il y avait des candidats et des formateurs,
- stages déplacés pour satisfaire le nombre de collègue dans tel ou tel cycle pour les PE2 en stage massés,
- collègues titulaires qui ne peuvent pas partir faute de PE2 pour un cycle précis et faute de B.F.C.

Le SNU.ipp a interpellé l'Inspecteur d'Académie pour protester contre ces remises en cause du droit à la formation et sur les procédures d'annulation de stage.

EVALUATION CE1

Le dispositif d'évaluation en CE1, mis en place cette année dans le cadre du PPRE et appuyé sur le socle commun, soulève de fortes interrogations et des inquiétudes dans la profession.

Présenté comme une aide aux enseignants pour le repérage des difficultés des élèves, les premiers résultats des écoles révèlent un pourcentage d'élèves en difficultés lourdes particulièrement élevé au regard des autres évaluations et interrogent sur les items, l'étalonnage et plus globalement sur le protocole.

Face au risque d'instrumentalisation de ces résultats, dans un climat de polémique et de dénigrement de l'Ecole, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur ce dispositif. **Le SNUipp 93 propose aux collègues de réserver les résultats de ces évaluations à une utilisation pédagogique et s'élève contre toute exploitation des données chiffrées de ces évaluations. Le SNUipp 93 soutiendra les collègues et les écoles qui ne transmettront pas les tableaux chiffrés aux circonscriptions.**

ATTENTION : Ne transmettre aucune liste nominative.

FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉ

Le Snuipp poursuit la campagne en faveur du financement de l'école publique et le retrait de l'article 89 qui oblige les municipalités à verser le montant du forfait communal pour les enfants scolarisés dans une école privée située hors de leur commune de résidence. Il est solidaire des municipalités qui refusent de s'en acquitter. Le SNUipp FSU fera une déclaration en ce sens au CDEN.

HANDICAP :

Mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005

Alors que la loi «handicap» entre en application cette année dans l'école, aucun moyen spécifique supplémentaire n'a été octroyé pour la rentrée. L'information annoncée n'a toujours pas vu le jour. En France, plus de 105 000 élèves en situation de handicap sont actuellement scolarisés dans les écoles. Dans de nombreux cas, les enseignants sont confrontés à des situations très difficiles : isolement, absence d'AVS, de formation, de personnels spécialisés, de services de soins et de soutien, **manque d'interlocuteurs, non prise en compte des effectifs des classes ...**

La mise en place des MDPH s'est faite de façon chaotique, sans anticipation **et n'est toujours pas achevée**. Les procédures varient énormément d'un département à l'autre : l'absence de garantie d'un traitement équitable des situations des jeunes en situation de handicap est particulièrement dénoncée par de nombreuses associations en lien avec les organisations syndicales dans le cadre du Collectif pour la refondation de la politique du handicap.

Les EVS, seuls emplois supplémentaires à disposition des écoles, ne sauraient pallier, par leur niveau de recrutement et de qualification, l'extrême précarité de leur situation, le manque de personnels spécialisés ou d'AVS. **Le SNUipp 93 a réuni les «maîtres d'aide à la scolarisation», les psychologues scolaires, les référents en charge des projets personnalisés de scolarité (PPS) et a demandé à rencontrer respectivement l'inspecteur d'académie et la directrice de la M.D.P.H. Nous allons entrer en contact avec les associations de parents handicapés pour poursuivre avec elles les actions d'information et de sensibilisation et pour réclamer les moyens (la création de véritables emplois statutaires nécessaires à l'intégration, la formation, l'accompagnement des enseignants...).**

REMPLACEMENT

Un nouveau de nombreuses écoles sont confrontées aux problèmes de non-remplacement. Si nos interventions incessantes ces dernières années ont imposées des créations de postes, les moyens consacrés au remplacement des maîtres restent encore insuffisants. Le maintien de postes vacants, le recrutement au coup par coup des listes complémentaires aggravent la situation. Ce sont d'abord les postes de brigade départementale créés pour la rentrée 2006 qui sont restés vacants.

Situation intolérable tant pour les élèves que pour les familles et l'ensemble de la profession.

Poursuivons nos interventions pour imposer le recrutement sur TOUS les postes vacants.

Pierrefitte : début novembre

Environ 12 à 14 congés non remplacés par jour.

La situation s'est peu à peu améliorée grâce aux interventions des écoles avec le SNU.ipp et de l'IEP.

Stains : 15 jours non remplacés en septembre.

43 jours non remplacés en octobre.



SNU.ipp/FSU 93

Lecture - Socle commun

Arrêté du 24 mars 2006 pour la lecture, socle commun de la loi Fillon :
sur quelle conception de l'enfant et des apprentissages ces «réformes» reposent-elles ?
Quels changements veut-on provoquer dans le travail
des enseignants, dans les missions et les objectifs de l'école ?

Modèle d'autorisation d'absence à envoyer avant le 20 décembre 2006

NOM..... Prénom.....

Grade et Fonction..... Etablissement.....

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
 S/C de l'Inspecteur de l'Education Nationale
 de laème circonscription

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le Samedi 20 janvier 2007 de 8 h 30 à 12 h pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse Départementale du Travail de Bobigny.

Il est organisé par le SNU.ipp/FSU 93, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A.....Le..... Signature

Stage de formation syndicale organisé par le SNU.ipp/FSU 93

Samedi 20 janvier 2007

de 8 h 30 à 12 h

Bourse Départementale du Travail
à Bobigny (1 place de la Libération)
Auditorium

Interventions de :

- **Jean Foucambert (A.F.L.) pour la lecture**
- **Martine Lacour (formatrice à l'IUFM de Créteil) pour le socle commun**

Rappel «Permutations»

voir BO spécial n°8 - 16/11/06

Calendrier des opérations :

Du 23/11 au 13/12 : saisie des vœux sur lprof.

10 janvier : date limite de retour des confirmations
de demande et des pièces justificatives.

23 février : date limite pour les demandes d'annulation
et modification de candidature.



Problème avec le serveur

24.11 : Nous intervenons
auprès du Ministère, de
l'Inspecteur d'Académie.

**Consulter
régulièrement
notre site internet
pour suivre
les évolutions.**

Consultation : Urgent

A retourner au SNU.ipp 93
ou à votre section locale



SNUipp 93/FSU

Retour
dernier délai : 1er décembre

Consultation

Le C.D.E.N. du 11 janvier 2007 devra se prononcer sur des propositions de l'Inspecteur d'Académie visant à modifier les rythmes scolaires (voir notre publication «spécial rythmes scolaires»).

Fidèles à ses principes, le SNU.ipp/FSU co-
début novembre dans un numéro spécial.

Une participation... questionnaire nous permettra de mieux mesurer
l'avis de la p... la problématique.
Ce questionnaire peut être renseigné de manière individuelle ou collective.

**Signez
la pétition
«Bloqués en
Seine-Saint-Denis»**